



Compte rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2017

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Louis POMMIER, Alexandra REYNAUD, Jean SAVEL et Gilles TRONCHON.

Mme Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Absent : Denis AGUILHON qui a donné procuration à Alexandra REYNAUD, Jean-Christophe PRORIOU qui a donné procuration à Gilles KACZMAREK.

Date de convocation : 4 septembre 2017.

Le maire informe le Conseil Municipal de la démission de Joseph Pélissier, 1^{er} adjoint, pour raison de santé. Cette décision a été validée par M. le Préfet de Haute-Loire. Le maire souligne l'excellent travail réalisé par Jo Pélissier au poste ingrat de chargé de travaux.

E.P.F. :

Le Maire informe les conseillers que du fait de la nouvelle appartenance à l'Agglomération du Puy, les communes membres adhèrent automatiquement à l'EPF Etablissement Public Foncier Auvergne. Ce dernier peut se porter acquéreur pour le compte des collectivités membres de foncier, d'immeubles, de fonds de commerce... C'est un outil intéressant dans le cadre d'un développement puisqu'il amène également un diagnostic, une expertise foncière et des conseils juridiques.

Délibération n°2017-31

Objet : Centre de secours de Saint Vincent :

Le Chef de centre, Jean-Paul Beldon, présente au Conseil Municipal les modalités d'un partenariat entre la commune et le SDIS (service départemental d'incendie et de sécurité). Il s'agit d'encadrer par une convention la mise à disposition de salariés d'établissements privés ou publics pour le service sapeur pompier volontaire. Cette convention prévoit notamment la prise en charge des frais de formation par le SDIS. Notre nouvelle employée au service technique, Ingrid Coudert, souhaiterait effectuer une formation pour devenir sapeur pompier volontaire, cela permettrait ainsi d'optimiser les interventions de jour du centre de Saint Vincent assurant ainsi sa pérennité à long terme. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce principe de mise à disposition, pendant son temps de travail, d'Ingrid Coudert. Il habilite le maire à signer la convention de mise à disposition.

Délibération n°2017-32

Objet : défibrillateur

Les élus interrogent le Chef de Centre sur la nécessité de se doter d'un défibrillateur. Jean-Paul Beldon estime qu'un tel équipement est effectivement utile et conseille son implantation en centre bourg. A l'unanimité les élus décident d'acquérir ce matériel en sollicitant une aide financière auprès de l'association Cœur et Vie 43.

Voirie :

Le maire informe que des propriétaires ont fait remarquer que la rue du Barbaris empiétait sur leurs biens propres. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui mais nécessite d'être régularisée.

Délibération n°2017-33

Objet : Régularisation d'une bande de terrain au bourg.

Le maire informe l'Assemblée que la commune procédera à une régularisation sur la parcelle de Mme Catherine Bourgeois. En effet, la rue du Barbaris empiète sur le terrain de Mme Bourgeois sur une superficie de 175 m².

Nous procédons donc à l'achat d'une bande de terrain appartenant à Mme Catherine Bourgeois d'une superficie de 175 m² et pour un montant de 2 € du m² soit 350 €. Cette transaction fera l'objet d'un acte notarié.

Délibération n°2017-34

Objet : Régularisation d'une bande de terrain au bourg

Le maire informe l'Assemblée que la rue du Barbaris empiète sur une parcelle appartenant à M. et Mme Léon Collange sur une superficie de 86 m².

Afin de régulariser cette situation nous procéderons donc à l'achat de cette bande de terrain appartenant à M. et Mme Léon Collange d'une superficie de 86 m² et pour un montant de 2 € du m² soit 172 €.

Cette transaction fera l'objet d'un acte notarié.

Délibération n°2017-35

Objet : Achat d'une bande de terrain à La Gare.

Le maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé des travaux de sécurisation de « la montée de la Gare ». Pour que cela soit réalisable, nous procéderons à l'achat d'une bande de terrain appartenant à Mme Josette Goudet d'une superficie de 145 m² et pour un montant de 2 € du m² soit 290 €. Cette transaction fera l'objet d'un acte notarié.

Les travaux démarreront début 2018, une réunion des riverains sera organisée pour présenter cette opération.

Demande d'achat de parcelle :

Le maire informe que des demandes sont enregistrées en mairie pour la vente éventuelle de portion de communaux ou de biens de section afin de faciliter les accès aux propriétés. Il convient, pour les habitants, de solliciter le Conseil qui statuera en fonction de la demande. Il est rappelé que les règles sont différentes s'il s'agit de communaux ou de biens de section.

Délibération n°2017-36

Objet : Suppression d'un poste :

Le maire informe les élus qu'il convient de délibérer pour supprimer l'emploi du grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 35h suite au départ à la retraite de Gilles Aguilhon. Il rappelle que le Conseil Municipal a voté la création d'un autre emploi pour l'embauche d'Ingrid Coudert.

A l'unanimité de Conseil vote la suppression de l'emploi visé ci-dessus au 1^{er} octobre 2017.

Délibération n°2017-37

Création d'un emploi permanent :

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique que la création de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est justifiée par le travail demandé au niveau du secrétariat d'une commune de la taille de St Vincent. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, cadre d'emplois des Adjoints administratifs, filière administrative et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35h00.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- créer un emploi relevant du grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération n°2017-38

Tableau annuel d'avancement de grade :

Le maire propose aux élus d'adopter le tableau annuel d'avancement de grade présenté et qui prévoit que l'agent actuellement au grade d'adjoint administratif avance au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Ce tableau sera présenté à la commission administrative paritaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte ce tableau d'avancement.

Remplacement cantinière :

Le maire informe les élus que Liliane Pineau prendra sa retraite à compter du 1^{er} mars 2018, il convient dès à présent de réfléchir à la prestation de service qui sera proposée par la commune. Il s'agit soit de remplacer notre cantinière, soit de faire appel à un prestataire extérieur. La solution de recourir à une cuisine centrale est éliminée d'office à l'unanimité. Donc se pose aujourd'hui la question du remplacement de Liliane par une cantinière diplômée après appel à candidatures ou le recours à un prestataire extérieur par appel d'offres. Le Conseil statuera lors d'une prochaine séance lorsque suffisamment d'éléments, notamment financiers, seront portés à sa connaissance.

Délibération n°2017-39

Objet : Adhésion de Lissac au syndicat d'eaux et d'assainissement du Velay Rural

Le maire informe le Conseil que dans sa séance du 20 juin 2017 le comité du syndicat les Eaux du Velay a émis un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat de la commune de Lissac. En vertu de l'article L. 5211-18 du C.G.C.T., il est nécessaire que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au syndicat fassent connaître leur avis sur cette décision dans le délai réglementaire de 3 mois à compter de la notification de la décision syndicale.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Lissac au syndicat les Eaux du Velay.

Délibération n°2017-40

Objet : Travaux d'éclairage public – Syndicat Départemental d'Energies

Le maire présente au Conseil la proposition du Syndicat départemental d'énergies pour des travaux d'éclairage public du programme 2018. Il s'agit de la mise aux normes d'appareils électriques sur Chalignac et Labroc ainsi que la mise en lumière du terrain multi sports et du terrain de foot. Les travaux se portent à 6 516,67 € bénéficiant d'une prise en charge par le syndicat d'énergies de 45 % soit un montant restant à la charge de la commune de 3 584,14 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'avant projet des travaux, de confier la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire, de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 3 584.14 € (participation qui sera revue en fonction du décompte définitif) et d'inscrire cette somme au B.P..

Vandalisme :

Il a été enregistré depuis quelques mois des méfaits : effraction avec vol à l'école Multicolore, bris de glace, dégradation des projecteurs et détecteurs sur la façade de la nouvelle école. Ces actes d'incivilité ont donné lieu à dépôt de plainte en gendarmerie. Le Conseil municipal dans son intégralité déplore ces agissements sur des bâtiments neufs et des infrastructures ludiques. Il est évoqué la mise en place d'un système de vidéo surveillance tout en regrettant que notre commune paisible soit la victime de tels actes.

Intercommunalité :

Délibération n°2017-41

Objet : Adhésion des communes de Monistrol d'Allier et St Préjet d'Allier.

Les communes de Monistrol et Saint Préjet souhaitent adhérer à la communauté d'Agglomération, cette demande a été acceptée par délibération du 22 juin 2017 au Conseil Communautaire, nous sommes tenus, en tant que commune membre de l'Agglomération, de valider ou pas cette délibération. Le Conseil, respectant les souhaits des communes, donne à l'unanimité un avis favorable à cette adhésion.

Pouvoirs de police spéciale :

Lors d'une fusion de groupements de communes, le CGCT prévoit le transfert au Président du nouvel établissement des polices spéciales listées au IA de l'art 5211-9-2 : polices spéciales de l'assainissement, de la collecte des ordures ménagères, du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de la circulation et du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement des taxis et de

l'habitat. Le Président de l'Agglo ne souhaitant pas les exercer, elles resteront dans le domaine des compétences communales.

Délibération n°2017-42

Objet : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor – exercice 2017.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Receveur Municipal, M. Didier DUFOUR, assure des prestations de conseil pour la commune :

- Indemnité de conseil : 436.65 € brut
- Indemnité de confection de budget : 45.73 € brut
- Pour un total de 482.38 € brut
- Le montant net après les prélèvements CSG, RDS et 1% solidarité sera donc de 439.66 €.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser au Receveur Municipal le montant de 439.66 € net.

WIFI

Interrogation des parents concernant la « fontaine WIFI 43 » implantée sur le mur de l'école maternelle en direction de la salle polyvalente et de la salle des associations. Le maire précise le fonctionnement de cet équipement. Il s'agit de prendre le flux WIFI existant à l'école pour le renvoyer sur la salle polyvalente et la salle des associations pour une utilisation aux usagers de ces dernières. Il est précisé qu'une coupure est faite pour respecter un principe de précaution lorsque les enfants se trouvent sur site.

Point travaux de la mairie :

Deux lots de l'appel d'offres étant infructueux, il a été décidé de relancer une consultation pour ces derniers. Les choix seront arrêtés lors de la prochaine Commission d'appel d'offres du mois d'octobre.

Questions diverses :

- ✓ Il est rappelé la nécessité d'un entretien régulier sur certains chemins afin de faciliter le déplacement des engins agricoles.
- ✓ La commune s'est vue attribuer à la demande du maire de nouvelles boîtes aux lettres par la Poste, un inventaire des boîtes délabrées est en cours pour remplacement.
- ✓ Des demandes ont été enregistrées pour un raccordement au réseau d'eaux usées. Il est dommage que celles-ci arrivent tardivement et notamment après le goudronnage du mois de juin. En effet, certaines interventions nécessitent la réalisation de tranchées, le syndicat sera interrogé.
- ✓ Notre ancien tracteur après de bons et loyaux services a rendu l'âme pendant la campagne de coupe et de fauche, il a été remplacé par un matériel correspondant à nos besoins.
- ✓ Il est rappelé que les chemins doivent être laissés libres de circulation et non annexés par les propriétaires.

- ✓ Certaines interventions sur des systèmes d'éclairage sont nécessaires, notamment sur l'Eglise et le Croix de Ceneuil.
- ✓ Contrat aidé : la suppression des contrats aidés par le gouvernement inquiète les élus. Nous disposons de 2 contrats aidés, les 2 se terminant d'ici 1 an.
- ✓ Gilles Kaczmarek, vice-président du SICTOM annonce la réalisation de travaux de mise aux normes sur la déchetterie de Saint Vincent.
- ✓ Il est souligné que la route d'accès à Vorey par Labroc, route départementale n°28 est un itinéraire très fréquenté, aussi les élus s'étonnent que ne soit pas mise en place une signalétique de type « cédez le passage » ou « stop » sur les accès à cette Départementale.
- ✓ Suite aux intempéries du mois de septembre, l'entreprise Serge ASTIER est intervenue en urgence sur l'île de Cheyrac. Des travaux complémentaires seront nécessaires sur l'île et à Ceneuil, ils seront réalisés au cours du mois d'octobre.
- ✓ Base SNCF : la SNCF rend le terrain occupé sur la zone intercommunale de Saint Vincent, la voie après travaux sera rendue courant octobre à la SNCF pour une réouverture mi-novembre. Un abri temporaire a été installé sur le parking de la Gare, il est laissé gracieusement à disposition de la mairie. Il remplacera le vieil abri ciment.
- ✓ L'association Secours catholique de l'Emblavez remercie le Conseil Municipal de l'aide qu'il lui a apportée au travers de son CCAS.